

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers Loire Métropole et ses partenaires renouvellent le Contrat local de mobilisation et de coordination de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (2024-2026)

Vendredi 27 septembre, dans les locaux d'Angers Loire Métropole, la préfecture de Maine-et-Loire, le procureur de la République et Angers Loire Métropole ont procédé à la signature du *Contrat local de mobilisation et de coordination de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) 2024-2026*. Ce renouvellement du premier contrat (2020-2023) rassemble 25 signataires issus de l'ensemble du maillage territorial. Ils réaffirment ainsi leur engagement collectif dans la lutte contre les violences sexuelles, pour leur prévention et la prise en charge des victimes.

Ce dispositif, porté par le préfet de Maine-et-Loire et par le président de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, a d'ores et déjà démontré sa pleine efficacité par des résultats concrets : développement d'une offre de formation, création de campagnes et de supports de communication mutualisés, etc. Il constitue une avancée majeure pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur le territoire.

321 000 femmes sont victimes de ces violences chaque année en France (*Source : SSMSI, 2022*). Leur caractère multiforme et la multitude d'environnements dans lesquels elles prennent place rendent leur prévention et leur prise en charge extrêmement complexe. Le contrat local contribue à répondre à ces problématiques en renforçant la coordination et en harmonisant les pratiques des acteurs locaux.

A l'issue de concertations, les signataires du contrat 2024-2026 ont déterminé des objectifs communs articulés autour de trois priorités : la formation, la communication et la mobilisation de tous les acteurs.

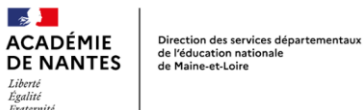
Le Contrat local de mobilisation et de coordination de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) 2024 – 2026 :

- **6 nouveaux partenaires** : le CDAD du Maine et Loire, la Clinique de l'Anjou, La Maison Olympe, l'AFCC, la CAF et l'Université d'Angers.
- Un contrat construit autour du triptyque « **Former, prévenir et fédérer** » afin d'assurer la montée en puissance des partenaires dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles :
 - **FORMER l'ensemble des acteurs avec une offre commune et adaptée** afin de faciliter le repérage, l'accueil et l'orientation des victimes ;
 - **PRÉVENIR les violences par une communication ciblée** afin de mobiliser le plus largement possible (population globale, publics à risques, professionnels ...) ;
 - **FÉDÉRER et mobiliser les partenaires autour de nouveaux projets** pour favoriser la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs concernés afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Les partenaires signataires du CLVSS 2024-2026 :



Direction de l'administration pénitentiaire



Les résultats concrets du premier contrat (CLVSS 2020-2023) :

- **100%** des signataires estiment le CLVSS a eu un impact positif pour la prévention des violences sexistes et sexuelles sur le territoire ;
- **1 diagnostic territorial** qui a révélé des problématiques unanimement rencontrées par les signataires afin d'y apporter des réponses communes ;
- **16 sessions de formation « primo accueil »** organisées entre novembre 2021 et octobre 2024, permettant à **plus de 200 personnes**, issues de près de 80 structures du territoire angevin, d'être formées à la détection et à l'orientation des victimes majeures de violences sexistes et sexuelles ;
- **1 guide « Agir contre les violences sexistes et sexuelles », distribué à plus de 5000 exemplaires, à destination des professionnels et bénévoles au contact du public:** outil ressource, il comprend notamment un répertoire local ;
- **Plusieurs supports de communication et de prévention grand public réalisés** (affiches, dépliants : « *auteur, victime et témoin* », etc.) ;
- **Des « bonnes pratiques » qui essaient dans les territoires :**
 - Ex : Réemploi des supports de communication par de nouveaux acteurs locaux ;
 - Naissance d'actions locales s'inscrivant dans les lignes directrices dégagées par le CLVSS : *ex : 75 personnels de 24 bars angevins formés à la détection et à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le cadre de la charte de la qualité de la vie nocturne.*

